



Pour y accéder  
Plusieurs choix : Pour y accéder  
Deux choix :  
✚ En transport en commun  
Métro 6 station glacière puis 5 minutes à pied.  
✚ En voiture  
Les possibilités pour se garer sont assez réduites.

**CRETEIL – PARIS - VERSAILLES**

## **STAGE DE FORMATION SYNDICALE**

**Jeudi 13 avril 2023**

**De 9h30 à 16h30**

**Au siège national du SNUIPP-FSU**

**12 rue cabanis**

**75014 PARIS**

**Thème abordé :**

### **Apprentissage.**

- **Historique, évolution et état des lieux statistiques de l'apprentissage**
- **Connaissance des évolutions législatives et réglementaires**
- **Plan de relance, plan « un jeune , une solution » ... la relance de l'apprentissage**
- **Politique de développement dans l'Éducation nationale, lien avec la transformation de la voie professionnelle et nouvelles annonces de Macron sur la réforme de la voie professionnelle sur le modèle de l'apprentissage.**
- **Pourquoi et comment organiser la résistance ? Connaître ses droits et moyens d'action**

Attention, n'oubliez pas de transmettre :

au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation un mois avant la date du stage donc au plus tard le **lundi 13 mars 2023**

**TRES IMPORTANT :** Nous devons nous adapter au nombre de participants ainsi nous vous demandons de nous indiquer votre participation par retour de mail. Si vous n'y participez pas, inutile de répondre.

## Stages syndicaux : un droit pour tous!

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Ces stages donnent droit à autorisation d'absence

### Comment s'inscrire ?



Au moins **un mois avant la date du stage**, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée à la Rectrice.

Une attestation présence vous sera fournie lors du stage

### MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

**A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le lundi 13 mars 2023.**

Nom

prénom

PLP discipline

LPO/LPO

Adresse

CP ville

Le .....2023

à

**Mme La Rectrice/Le recteur**  
de l'Académie de Créteil/  
Paris/Versailles

s/c

**De M. ou Mme** Proviseur du  
IP/LPO X

Madame/Monsieur la Rectrice/teur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 13 avril 2023 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNUIPP –FSU 12 rue Cabanis 75014 PARIS.

Il est organisé par les 3 Secrétariats Académiques des SNUEP Créteil Paris et Versailles sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation